Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_010-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_010

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 20
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU
M. François-Xavier LEVREL,
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT
M. Samuel MARTINEAU,

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_010-DE

3- DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PLEURTUIT- LE MINIHIC SUR RANCE – LANGROLAY - LA RICHARDAIS (SIAPLLL)

Rapporteur : M. Daniel LEROY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 1997 créant les statuts du SIVU du syndicat intercommunal d'assainissement de Pleurtuit – le Minihic / Rance (ci-après SIAPL) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 janvier 2007 modifiant les statuts du SIAPL du fait de l'entrée de la commune de LANGROLAY au sein du SIVU du syndicat intercommunal d'assainissement de Pleurtuit – le Minihic / Rance – Langrolay (ci-après SIAPLL) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 23 novembre 2015 modifiant les statuts du SIAPLL du fait de l'entrée de la commune de LA RICHARDAIS au sein du SIVU du syndicat intercommunal d'assainissement de Pleurtuit – le Minihic / Rance – Langrolay – La Richardais (ci-après SIAPLLL)

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 juillet 2020 modifiant les statuts du SIAPLLL du fait de l'entrée de DINAN AGGLOMERATION en lieu et place de la commune de LANGROLAY ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 19 décembre 2025 mettant fin à l'exercice des compétences du SIAPLLL ;

Vu la délibération du SIAPLLL en date du 10 février 2026 approuvant le protocole de dissolution ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants-sécurité-intercommunalité-personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23 février 2026,

Considérant qu'il appartient aux membres concernés de se mettre d'accord sur la répartition des biens ou du produit de leur réalisation et, le cas échéant, du solde de l'encours de la dette contractée pour l'acquisition des biens meubles et immeubles utiles à l'exécution du service ;

Considérant que le syndicat sera dissout par arrêté conjoint des préfets de Côte d'Armor et d'Ille-et-Vilaine si la majorité des organes délibérants des membres du syndicat votent en faveur de cette dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la dissolution du SIAPLLL (syndicat intercommunal d'assainissement de Pleurtuit – le Minihic / Rance – Langrolay – La Richardais) ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole de dissolution du SIAPLLL ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_010-DE

AUTORISE le Maire à notifier au Président du SIAPLLL la présente délibération et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT